Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260924-2026_09_69-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, LE SEYEC, Messieurs BERVILLE, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Jacky BURLOT ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Marie-Pierre RAOULT ayant donné pouvoir à Daniel TRENDA et Emeline LARVOR ayant donné procuration à Sophie AMBROIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 18 septembre 2026.

Objet : **Tarif de la cession de la parcelle communale à « Le Bot »**

Par délibération n°2026-01-04 en date du 26 janvier 2026, le conseil municipal a décidé de céder la parcelle de 242 m² en bordure de la ZP 88 à Mr Le Moign.

Il convient de compléter celle-ci par un tarif proposé à 1€ le m².

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- CEDER la parcelle susdite à Mr Le Moign,
- FIXE le tarif à 1€ le m²,
- DECIDE la prise en charge les frais d'actes et d'honoraires par le futur propriétaire Mr Le Moign,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir,

Le notaire et le géomètre seront désignés par l'acquéreur.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 24 septembre 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 19 octobre 2026
Certifié par M. le Maire.